PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

ICP
Institut de criminologie
et de droit pénal de Paris

CONFÉRENCE

L'AFFAIRE JUBILLAR: CONDAMNER SANS CORPS ? CONDAMNER SANS AVEU ?

02 février 2026
Grand amphithéâtre - centre Assas
92 rue d'Assas 75 006 Paris

RÉSERVÉ AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Le service de la vie étudiante et l'institut de criminologie organisent une conférence exclusive le **lundi 2 février février 2026 à 19h** portant sur l'affaire Jubillar.

La conférence aura lieu en présence de :

> Emmanuelle FRANCK, avocate de Cédric JUBILLAR, devant la Cour d'assises du Tarn, avocate au Barreau de Toulouse
> Mourad BATTIKH, avocat de la famille de Delphine AUSSAGUEL devant la Cour d'assises du Tarn, avocat au Barreau de paris
> Vanessa BOUSARDO, ancienne vice-bâtonnière du Barreau de Paris, avocate au barreau de Paris
> Mélanie BERTRAND, grand reporter police-Justice à BFMTV

La conférence sera suivie d'un échange avec le public.

Cette affaire, tant dû au précédent qu'elle opère qu'à sa forte portée médiatique, se trouvera ainsi retracée par les protagonistes du procès, auxquels le public présent aura la chance de pouvoir poser ses questions : une opportunité exceptionnelle pour tous les étudiants en droit que de pouvoir échanger, en direct, avec les intervenants de ce procès d'exception et de pouvoir à leur tour poser leurs questions et revenir sur les points qui au cours de cette affaire, ont fait

jurisprudence.

Conférence préparée par Charlotte DUBOIS, professeure à l'Université Paris-Panthéon-Assas et Pauline le MONNIER de GOUVILLE, maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas et les étudiants des masters de Droit pénal et de Criminologie de l'ICP.